



UN TANDEM « JUSTICE-POLICE » ŒUVRANT AVEC DES POLICIERS ET DES MAGISTRATS CONGOLAIS À L'ESSOR D'UN ÉTAT DE DROIT

En 2006, la République démocratique du Congo a adopté une Constitution dont les nouvelles architectures judiciaire et policière étaient destinées à faire l'objet de vastes réformes. Le FSP « Soutien à l'instauration d'un État de droit en RDC » (SIED) a été conduit dans une logique constante de complémentarité des secteurs justice, police et droits de l'Homme.

Justice-police, un duo gagnant

Le tandem « justice-police » du projet SIED a eu pour objectif de mettre en œuvre les nécessaires synergies avec les acteurs congolais qu'il fallait impliquer pour bâtir une vision partagée à chaque étape du projet.

Par un management concerté, nous avons conduit nos actions sur le socle d'une analyse commune de l'état des services de police et de justice, ainsi que des temps et angles d'approche définis à la lumière de notre compréhension de la culture locale, induisant le décodage des codes humains nécessairement imprégnés de l'histoire du pays.

Un projet de code de déontologie du policier

La composante « Droits de l'Homme » du projet visait notamment « l'amélioration de l'application des textes réglementaires en matière de droits de l'Homme dans les secteurs de la justice et de la police » au moyen, entre autres, de la rédaction d'un code de déontologie du policier. L'originalité du travail de conception réside dans le regroupement d'acteurs de la police, de la justice et de la société civile au travers de la création d'un comité technique chargé de la direction des travaux. Les représentants d'EUROPOL et de la délégation de la Commission de l'Union européenne y ont été également associés.

Le projet de texte issu des travaux a été remis aux hautes autorités concernées qui l'ont ensuite validé.

Formation des magistrats : les officiers de police judiciaire (OPJ) associés à la lutte contre les violences sexuelles

Le projet prévoyait « de systématiser la formation des magistrats, des policiers et des responsables de la société civile aux principes fondamentaux des droits de l'homme en insistant sur le droit des femmes, des enfants et des personnes vulnérables ». La formation s'est concentrée sur les questions relatives à l'accueil des victimes, à l'enquête et au jugement.

Un premier séminaire a regroupé les magistrats et les associations, suivi d'un second incluant les OPJ et leurs formateurs au sein de l'École des officiers de police judiciaire (EFOPJ), créée par le projet SIED.

La réunion des policiers et des magistrats en un même lieu et temps, a favorisé le partage d'information et la réaffirmation de la place et du rôle de chacun dans la

procédure. Le regroupement de ces acteurs a également permis l'identification de bonnes pratiques.

Le laboratoire de police technique et scientifique

Le projet SIED s'est inscrit dans la dynamique des réformes nationales, en coordination avec les partenaires en développement soutenant les réformes « justice et police ». Afin de restaurer une chaîne pénale efficiente, il a fallu assurer l'effectivité des mécanismes procéduraux par des outils à la disposition de la police et au service de la justice.

Le laboratoire implanté sur le site de l'EFOPJ à Kinshasa et les interventions des équipes formées ont convaincu le secteur justice de la qualité des services proposés.

Premier du genre en Afrique centrale, le laboratoire est devenu un véritable lieu d'interface favorisant le dialogue entre les magistrats et les policiers dans la lutte contre l'impunité sur les affaires criminelles.

Cécile Octave

(chef du projet SIED, assistant technique Justice, RDC)

Commandant Honoraire Jean Claude Billet

(assistant technique Police, RDC)

